



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Dossier relatif aux comptes du service intérieur 6491

Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2011

Date de dépôt : 28-11-2012

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
28-11-2012	Déposé	6491/00	<u>3</u>
06-12-2012	Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2011	Document écrit de dépôt	<u>23</u>

6491/00

N° 6491**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2011**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(28.11.2012)

La Commission se compose de: M. Carlo WAGNER, Président; Mme Diane ADEHM, MM. André BAULER, Jean COLOMBERA, Mme Claudia DALL'AGNOL, M. Fernand DIEDERICH, Mme Marie-Josée FRANK (Vice-Présidente), MM. Camille GIRA, Aly KAES, Marc LIES, Roger NEGRI (Vice-Président) et Gilles ROTH, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 165 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2011

Les comptes annuels 2011 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2011 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2011 pour l'exercice 2012.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2011, les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de 3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a

également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2011 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Au 1er janvier 2011, la réserve de la Chambre des Députés se chiffrait à 5.590.745,63 € dont 1.859.625,87 € sont prévus pour le paiement de dépenses imprévues et constituent la réserve réelle de la Chambre des Députés, 731.119,76 € constituent la réserve informatique nécessaire pour le règlement de dépenses engagées mais pas encore liquidées et 3.000.000 € sont destinés à financer les travaux de rénovation de la Maison Wiltheim.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

	<i>au</i> 31.12.2011/€	<i>au</i> 31.12.2010/€
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	1.600,06	1.600,06
– avoirs en banques et encaisse	8.295.868,18	7.231.834,17
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>	544.288,63	546.997,47
Total de l'actif	8.841.756,87	7.780.431,70
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	1.859.625,87	4.072.541,15
– réserve informatique*	637.015,40	---
– maison Wiltheim*	2.772.912,06	---
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.666.093,92	2.058.149,26
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	0,00	28.893,24
– frais mobilier de bureau à payer	872,85	53.064,87
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	1.857.403,77	1.518.204,48
Total du passif	8.841.756,87	7.780.431,70

* Séparation des montants réserve et maison Wiltheim des excédents budgétaires cumulés à partir de 2011 – en 2010 un seul montant pour les excédents budgétaires cumulés

*Compte de revenus et charges pour l'exercice
se terminant au 31/12/2011*

	<i>au 31.12.2011/€</i>	<i>au 31.12.2010/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	28.740.058,00	28.100.231,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	76.696,86	52.554,66
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2.863,89	37.638,65
Total des revenus	28.819.618,75	28.190.424,31
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(26.873.343,50)	(26.631.144,84)
Remboursement campagnes électorales	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	(88.871,48)	(41.074,99)
Total des charges	(26.962.214,98)	(26.672.219,83)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	1.857.403,77	1.518.204,48

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2011 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 14 juin 2010:

budget des recettes	32.000,00
budget des dépenses	28.650.800,00
réserve prise en compte	0,00
dotation budgétaire demandée	28.618.800,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2011 Définitif</i>
A: Députés	10.597.555,00
B: Institutions parlementaires internationales	703.910,00
C: Groupes politiques	2.609.663,00
D: Personnel	7.980.330,00
E: Administration	5.571.050,00
F: Compte rendu	1.309.550,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
Total des dépenses	28.772.058,00

En vertu de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011, un crédit global de 28.740.058,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2011, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Lors des discussions sur le budget 2011, il a été décidé de séparer strictement, ceci dans un souci de transparence, les frais de fonctionnement liés aux groupes politiques et ceux concernant l'Adminis-

tration parlementaire. Les frais respectifs ont été inscrits dans la section C) „Groupes politiques“ respectivement dans la section E) „Administration“. Les crédits prévus étaient de 2.609.663 € pour la section C) et de 5.571.050 € pour la section E).

Au cours d'une réunion du 14 octobre 2010, le Bureau revient à la problématique en ce qui concerne les frais de nettoyage et les frais „Ville de Luxembourg“ et décide de réintégrer ces frais de fonctionnement liés aux groupes politiques dans la section E) „Administration“. Suite à cette décision, le montant de la section C) „Groupes politiques“ est de 2.432.179 € et celui de la section E) „Administration“ est de 5.748.534 €. La différence „+/-“ est de 177.484 €.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV.– TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2010 et 2011

Comparaison des frais des exercices 2010 et 2011 et du budget 2012

<i>Section</i>	<i>Frais 2010 en EUR</i>	<i>Frais 2011 en EUR</i>	<i>Budget 2012 en EUR</i>
A: Députés	9.935.450,74	10.199.607,97	10.969.752
B: Institutions parlementaires internationales	733.736,83	608.739,74	716.910
C: Groupes politiques	2.493.293,10	2.432.179,00	2.687.576
D: Personnel	7.165.745,39	7.735.788,73	8.539.593
E: Administration	5.445.860,89	4.924.901,96	7.179.840
F: Compte rendu	898.132,88	1.060.997,58	1.168.800
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0,00
Total	26.672.219,83	26.962.214,98	31.262.471

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2011 se chiffrent à 26.962.214,98 €, soit une augmentation de 1,09% de plus par rapport à l'exercice précédent (26.672.219,83 €).

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2011 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Suite au nouveau statut des députés européens, un seul député luxembourgeois, membre du Parlement européen, est encore à charge du budget de la Chambre des Députés (au lieu de 6 députés en 2009).

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2011.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2011

<i>Section</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Frais 2011</i>
A: Députés	10.597.555	10.199.607,97
B: Institutions parlementaires internationales	703.910	608.739,74
C: Groupes politiques	2.609.663	2.432.179,00
D: Personnel	7.980.330	7.735.788,73
E: Administration	5.571.050	4.924.901,96
F: Compte rendu	1.309.550	1.060.997,58
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
Total	28.772.058,00	26.962.214,98

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 1.809.843,02 € par rapport au budget adopté (soit -6,29%).

La différence budget/frais effectifs réalisée au niveau de la section „députés“, est principalement due aux articles budgétaires „indemnités de secrétariat“ et „congé politique“. En effet, pour ces articles l'administration parlementaire est obligée de demander un budget maximal conformément aux dispositions législatives tandis qu'en pratique le coût réel est toujours inférieur.

Pour ce qui est de la section „institutions parlementaires internationales“, les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi qu'au nombre de réunions.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section „personnel“, il y a lieu de noter que les traitements et salaires des nouveaux fonctionnaires et salariés avaient été calculés pour une année entière et que les recrutements ont eu lieu seulement au cours de l'année. En 2011, plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail à temps partiel tandis que les traitements avaient été calculés sur base de tâches complètes.

La majeure partie des crédits non utilisés au niveau de la section „Administration“, provient de projets prévus lors de l'établissement du budget mais qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2011 au niveau de la section „Compte rendu“, l'impression et la diffusion de 19 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 14,5 numéros ont été réalisés.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2011 comparées à celles de 2010 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2011 et 2010 en €

	<i>Frais 2011</i> <i>NI 724,34</i>	<i>Frais 2010</i> <i>NI 711,07</i>
A) Députés	10.199.607,97	9.935.450,74
11.000 Indemnités parlementaires	6.226.683,42	6.009.514,39
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	34.809,97	49.345,00
11.300 Assurances	65.150,55	62.097,65
12.010 Frais de route et de séjour	107.460,37	108.731,44
12.300 Indemnités des présidents	228.915,85	224.586,75
12.301 Indemnités de secrétariat	2.241.929,64	2.193.560,87
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	2.082,36
34.091 Congé politique	1.287.635,18	1.276.042,08
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.940,63	9.490,20
B) Institutions parlementaires internationales	608.739,74	733.736,83
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	385.550,24	488.370,09
12.013 Participation congrès politiques – voir sub C)	0,00	0,00
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	19.087,21	39.707,15
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	64.223,23	63.151,42
35.060 Contribution au budget des assemblées	139.879,06	142.137,49
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	370,68
C) Groupes politiques	2.432.179,00	2.493.293,10
33.000 Crédits de fonctionnement	2.432.179,00	2.121.359,28
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	0,00	196.406,81
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
33.005 Frais de fonctionnement groupes politiques	0,00	143.421,62
12.020 Crédits – voitures	0,00	26.748,58
12.013 Frais de voyage et de séjour	0,00	5.356,81
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	7.735.788,73	7.165.745,39
11.001 Traitements des fonctionnaires	6.547.944,92	5.996.293,10
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.161.218,01	1.138.607,33
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	5.790,59	8.508,27
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	13.464,42	16.358,97
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	942,49	1.792,17
12.250 Frais d'habillement	4.159,60	4.185,55
00.500 Frais d'exercices antérieurs	2.268,70	0,00

	<i>Frais 2011 NI 724,34</i>	<i>Frais 2010 NI 711,07</i>
E) Administration	4.924.901,96	5.445.860,89
12.000 Frais pour services de tiers	11.883,85	26.417,31
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs voir sub C)	21.510,09	18.970,97
12.040 Frais de bureau	257.559,73	334.310,22
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	224.674,19	226.478,65
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	56.120,96	110.362,21
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.724.426,21	1.779.913,00
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	751.084,18	609.070,18
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	158.585,44	159.848,57
12.120 Frais d'experts et d'études	76.025,38	170.305,12
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	0,00	0,00
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	152.035,27	153.249,75
12.210 Frais de restauration	43.929,25	46.955,25
12.303 Frais de représentation	33.165,34	36.170,44
12.304 Système d'archivage électronique	85.585,30	247.638,70
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	921.192,08	966.177,42
12.306 Déménagement	0,00	0,00
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	370,00	12.100,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	79.124,74
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	3.831,80	0,00
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	25.999,99	0,00
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	169.960,42	182.415,11
74.060 Acquisition de logiciels	124.292,93	231.917,29
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	800,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	1.007,40	22.421,85
00.500 Frais d'exercices antérieurs	81.662,15	31.214,11
F) Compte rendu	1.060.997,58	898.132,88
12.051 Frais de distribution du compte rendu	666,05	969,51
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.060.331,53	897.163,37
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
G) Transferts de revenus		
H) Remboursements: Frais campagnes électorales		
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques		
TOTAL DES FRAIS	26.962.214,98	26.672.219,83

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2011

Section A: DEPUTES

10.199.607,97 €

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Au 1er janvier 2011 la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 16,7747914 – NI 719,84 et à partir du 1er octobre 2011 à 17,1940214 – NI 737,83; la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est passée de 15,8841094 – NI 719,84 à 16,2810797 – NI 737,83.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.226.683,42 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et à un membre siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 107,98 € NI 719,84 respectivement à 110,67 € NI 737,83. Le montant total de 790.992,54 € a été payé à 60 députés en 2011.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 217.169,03 € par rapport à l'exercice précédent soit +3,61% et résultent principalement de l'augmentation du nombre indice et du paiement des indemnités de départ et trimestre de faveur suite au décès de deux députés et à la fin de mandat de trois députés.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 34.809,97 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 11 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 14 députés indépendants en 2010).

3) Assurances (art. 11.300) 65.150,55 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.980,84 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (15.568,00 €).

Ce poste comprend également un montant global de 30.601,71 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 107.460,37 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2011, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 43 reprises et a tenu 606 réunions de commissions ainsi que 25 réunions du Bureau et 22 réunions de la Conférence des Présidents.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.

5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 228.915,85 €

Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (62.424,35 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (166.491,50 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.

6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.241.929,64 €

Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2011 à 3.176,82 € et au 1er octobre à 3.256,22 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.

7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.

8) Congé politique (art. 34.091) 1.287.635,18 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 9 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (383.581,67 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 19 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (904.053,51 €).

9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.140, 11.300 et 34.091) 4.940,63 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 608.739,74 €

Par rapport à l'exercice 2010, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont diminués de 124.997,09 €.

1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 385.550,24 €

Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.

– Conseil de l'Europe 78.528,42 €

Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions, du comité permanent, du Bureau et du comité des présidents convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Londres, Bruxelles, Tunis, Kiev, Caserta, Florence, Monaco et Edimbourg. En outre, la Chambre des Députés a été représentée au „Forum pour l'avenir de la démocratie“ à Limassol et à la „Conférence des femmes agentes de changement au sud de la Méditerranée“ à Rome.

– UEO 14.387,57 €

L'Assemblée de l'UEO a tenu sa 60ième et dernière session à Paris. Des réunions de commissions, colloques et des conférences ont eu lieu à Bruxelles et à Paris.

– APO 50.407,07 €

La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Varna et la session d'automne de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Bucarest. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences, missions et visites de commissions à La Maddalena/Sardaigne, à Washington et à Edmonton/Canada. Le séminaire Rose Roth s'est tenu à Londres.

– CPI 10.160,92 €

La séance plénière ainsi que les réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Metz et à Sarrebruck. Des réunions de commissions ont eu lieu à Völklingen, Hahn Airport, Perl, Dillingen, Metz, Fischbach/Dahn, Eupen, Freudenburg, Sarrebruck. Les membres du CPI ont visité le „Schengen-Lyzeum“ à Perl.

– OSCE 12.722,85 €

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne et la 20ième session annuelle se tenait à Belgrade.

– UIP 42.917,57 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 124e assemblée à Panama et sa 125e assemblée à Berne. La conférence parlementaire sur l'OMC a eu lieu à Genève et la conférence de l'ONU sur les „Pays les moins avancés“ a été organisée à Istanbul.

– APF 21.878,38 €

Une réunion du Bureau de l'APF a eu lieu à Québec. Deux délégués de la Chambre des Députés ont participé à la 33ième session de l'APF qui s'est tenue à Kinshasa/République démocratique du Congo. Une réunion de la commission politique a été organisée à Liège.

– Relations européennes 68.134,25 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XLVe et à la XLVIe conférences COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement Européen) à Budapest et à Varsovie, aux réunions des Présidents de diverses Commissions des parlements de l'UE et aux diverses conférences interparlementaires à Budapest, à Varsovie et à Bruxelles, à une conférence des Présidents des parlements de l'UE à Bruxelles, à une réunion des Secrétaires généraux des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles et aux conférences et rencontres interparlementaires au parlement européen à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée à la conférence des Présidents des Parlements de l'UE et aux réunions des Présidents du COSAC à Budapest et à Varsovie. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg et la conférence des correspondants IPEX a eu lieu à Ljubljana.

– Divers 86.413,21 €

En 2011, le Président de la Chambre des Députés, le cas échéant, accompagné de membres de la Chambre des Députés ont été en visite officielle à Dresden, à Düsseldorf, à Kiev/Ukraine et à Vienne. La Chambre a été en visite de travail auprès du parlement tchèque, la commission de l'Education nationale auprès de l'OCDE à Paris et une délégation de la CAEEDCI en Turquie. La XIIIème conférence EISC a eu lieu à Eltville am Rhein et le 13e sommet de la Grande Région s'est tenu à Berlin. La conférence des présidents de Parlements des petits Etats a été organisée à Malte. La 7ième conférence des organes de contrôle parlementaire des services de renseignements des Etat membres de l'UE a eu lieu à Berlin. La Chambre des Députés a été représentée à la conférence „on Migration and Asylum“ à Londres. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la 7ième session plénière de l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) à Rome et à d'autres réunions de l'AP-UpM à Bruxelles, Barcelone, Lisbonne, Salzbourg, Antalaya et Vienne. Des députés ont participé au sommet climatique à Durban/Afrique du Sud.

2) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 19.087,21 €

Les frais de cet article budgétaire résultent e.a. de l'organisation d'une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée à Luxembourg. Les dépenses pour le cofinancement d'un employé IPEX sont également comptabilisées sous cet article budgétaire ainsi que la participation aux frais de secrétariat COSAC.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional et du parlement BENELUX.

– Conseil de l'Europe	2.457,27 €
– UEO	0,00 €
– APO	0,00 €
– Conseil parlementaire interrégional	4.076,72 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	0,00 €
– Relations européennes	12.553,22 €
– Divers	1.024,00 €

3) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 64.223,23 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères:

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de la Slovénie, de la Suède, de la Lituanie, de l'Autriche et de la République Tchèque). En outre la Chambre des Députés a accueilli Monsieur le Président du Conseil régional de la Lorraine, Monsieur le Président du Parlement de la Suisse, Madame la Présidente du Parlement de la Lituanie, une délégation Debelux (parlementaires allemands), le groupe d'amitié interparle-

mentaire Koweït-Luxembourg, Monsieur le Président du groupe d'amitié avec le Bundestag, une délégation du Landtag de la Rhénanie du Nord Westphalie, une délégation allemande de la commission des finances et du Budget.

4) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 139.879,06 €

Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	5.674,00 €
– Conseil Benelux	68.898,89 €
– CPI	12.200,00 €
– UIP	27.956,67 €
– APF	11.726,50 €
– OSCE	13.423,00 €

5) Restants d'exercices antérieurs 0,00 €

Section C: GROUPES POLITIQUES 2.432.179,00 €

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

Suite à une décision du Bureau, les crédits alloués aux groupes politiques sont regroupés en un seul crédit et versés trimestriellement, sous forme de dotation, aux groupes et sensibilités politiques. Il s'agit notamment du regroupement des subventions sur base de la représentation proportionnelle, des frais de personnel, des crédits pour l'acquisition de matériel informatique et de l'achat de services informatiques, des crédits pour la location d'une voiture et pour la participation à des congrès politiques.

Le Bureau a décidé en outre de retransférer les frais de fonctionnement concernant le nettoyage, électricité, eau et gaz ainsi que les charges locatives accessoires des groupes et sensibilités politiques de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000) 2.432.179,00 €

Groupe politique CSV	805.524,00 €
Groupe politique DP	445.433,00 €
Groupe politique LSAP	530.145,00 €
Sensibilité politique ADR	199.601,00 €
Groupe politique Déi Gréng	403.082,00 €
Sensibilité politique déi Lénk	48.394,00 €

Les montants sont calculés et composés sur base des décisions prises par le Bureau, notamment:

- les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député;
- au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2011 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant;
- sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile;
- le crédit pour la location de voitures a été fixé à 816 € par député;

- dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques. Ce crédit est fixé à 250 € par député.

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	26 députés
LSAP:	13 députés
DP:	9 députés
Déi Gréng:	7 députés
ADR:	4 députés
déi Lénk:	1 député

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

Section D: PERSONNEL

7.735.788,73 €

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 16,7747914 € NI 719,84 et à 17,1940214 € NI 737,83 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 15,8841094 € à 16,2810797 €. Les dépenses de cette section ont augmenté de 570.043,34 € par rapport à l'exercice 2010.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

- 1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 6.547.944,92 €
 Le cadre des effectifs au 31 décembre 2011 (73 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 19 emplois dans la carrière supérieure dont 2 fonctionnaires à tâche partiel de 75%, 39 dans la carrière moyenne dont 9 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75% et 12 dans la carrière inférieure. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.
 Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.
 La progression des dépenses de 2011 par rapport à celles de 2010 résulte:
 - de l'évolution du nombre indice moyen de 719,84 à 737,83;
 - de l'octroi de 10 promotions, 6 nominations;
 - de l'échéance de 39 biennales/annales et de 6 demi-allongements/allongements;
 - du recrutement de 1 fonctionnaire de la carrière supérieure et du changement de statut (salarié vers fonctionnaire) d'un membre du personnel.
- 2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 1.161.218,01 €
 Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 10 salariés dont une employée avec contrat à durée déterminée. La progression des dépenses 2011 par rapport à 2010 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen ainsi que de l'octroi de 3 annales/biennales, de l'octroi d'une promotion et de 3 avancements en grade. Une salariée a changé de statut (salarié vers fonctionnaire) avec effet au 1er août 2012.
- 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 5.790,59 €
 Il s'agit des indemnités payées à 7 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.
- 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) 0,00 €
- 5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) 13.464,42 €
 Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.
- 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto 942,49 €

7) Frais d'habillement (art. 12.250)	4.159,60 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	
8) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.010, 12.012)	2.268,70 €
Section E: ADMINISTRATION	4.924.901,96 €
1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000)	11.883,85 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	21.510,09 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés.	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	257.559,73 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopier: 30.184,58 €	
– la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 15 photocopieurs: 80.118,43 €	
– la location et l'entretien des autres machines de bureau: 0,00 €	
– les consommables bureautiques: 33.523,78 €	
– les frais d'impression et de reliure: 25.907,95 €	
– les frais de bibliothèque et de documentation: 86.126,45 €	
y compris les licences des bases de données payantes	
– les frais de gestion des comptes bancaires: 857,78 €	
– les frais administratifs divers: 840,76 €	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	224.674,19 €
Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.	
En détail, ce poste de dépenses comprend:	
– Frais postaux (9.006,15 €) – frais d'affranchissement;	
– Frais téléphoniques (5.787,15 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;	
– Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (114.960,14 €);	
– Frais télex et télécopier (423,41 €) – frais des télécopieurs;	
– Voies louées et lignes ISDN (88.724,11 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;	
– Divers (5.773,23 €) – concerne la prise à domicile.	
5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060)	56.120,96 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).	
6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070)	1.724.426,21 €
Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:	
– 12 loyers mensuels pour les liaisons optiques entre les divers bâtiments de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques: 21.217,56 €	
– contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.670.609,92 €	

- les frais pour réparation et pièces de rechange: 0,00 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 27.820,42 €
 - divers: 4.778,31 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art. 12.080) 609.070,18 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (382.200,94 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques (transfert des dépenses à partir de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - les factures (53.889,79 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau (reprise des frais concernant les immeubles hébergés par les groupes politiques de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration);
 - réparations et entretien (10.299,76 €);
 - assurances – bâtiments (8.627,20 €);
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l’Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (289.599,87 €);
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l’exploitation du parking Guillaume (2.834,50 €);
 - les autres menues charges en rapport avec l’entretien des immeubles (3.632,12 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 158.585,44 €
 Il s’agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St Esprit, rue du St Esprit et rue de l’Eau: 133.504,24 €;
 - charges locatives accessoires (immeuble rue de l’Eau): 20.050,00 €;
 (reprise des frais concernant l’immeuble Rost (CSV) de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - divers: 5.031,20 €
- 9) Frais d’experts et d’études (art. 12.120) 76.025,38 €
 Ce poste couvre les honoraires (10.177,50 €) du réviseur d’entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:
- les honoraires du réviseur d’entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2011 de la Cour des Comptes: 7.187,50 €
 - le financement de la chaire de recherche en études parlementaires – UNILU: 37.550,00 €
 - les frais pour la mise à disposition d’interprètes et de traducteurs: 21.110,38 €
- 10) Frais de publication (art. 12.130) 0,00 €
- 11) Frais de publicité et d’information (art. 12.140) 0,00 €
- 12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170) 152.035,27 €
- Frais de fonctionnement buvette: 2.119,67 €
 - Sonorisation: 0,00 €
 - Contrat d’entretien „Omnium“ couvrant l’installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €
 - Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 250,00 €

- 13) Frais de restauration (art. 12.210) 43.929,25 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 33.165,34 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés
- 15) Système d'archivage électronique (art. 12.304) 85.585,30 €
Extension et mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire.
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 921.192,08 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l'émission „Chamber Aktuell“
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 686.830,68 €
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 234.361,40 €
- 17) Déménagement (art. 12.306) 0,00 €
- 18) Expédition électronique (art. 12.307) 0,00 €
- 19) Site Internet (art. 12.308) 370,00 €
Sous ce poste sont comptabilisés les frais se rapportant au Site public de la Chambre des Députés.
- 20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000) 0,00 €
Remplacement de la voiture de la présidence.
- 21) Acquisition machines de bureau (art. 74.010) 0,00 €
- 22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020) 3.831,80 €
- 23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) 25.999,99 €
Acquisition d'une caméra mobile et accessoires en vue du passage à la diffusion de Chamber TV en 16:9
- 24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) 169.960,42 €
Sont comptabilisés sous cet article budgétaire:
e.a. acquisitions et remplacements d'ordinateurs personnels, claviers et souris, acquisition de serveurs, remplacement et acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur Laserjet, un document Scanner ainsi que d'autres acquisitions diverses de matériel informatique.
- 25) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 124.292,93 €
Acquisition et renouvellement de divers logiciels, à savoir: renouvellement des licences „F-secure anti-virus for workstations 200 users, for windows 10 servers“, des licences Lotus Notes, diverses autres licences, comme Whatsup Gold Premium Service Agreement 300 Devices, Whatsup Gold Standard Edition 100 Devices, services of RIPE NCC, licences Oracle Business Intelligence Standard Edition One, licences pour proxy serveur pour Blackberry, licences pour serveurs DNS Mail, licences pour Informix Growth edition, pour environnement de recette, MS Windows server CAL 2008 Government open no level user CAL et autres.
- 26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 0,00 €
- 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 1.007,40 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.

- 28) Frais d'exercices antérieurs 81.662,15 €
(art. 12.040, 12.060, 12.101, 12.304, 74.040 et 74.060)

Une partie des dépenses de cet article budgétaire résultent du paiement de factures concernant l'informatique de la Chambre des Députés ainsi que de l'acquisition d'un système de visualisation des alarmes de l'installation incendie du bâtiment de l'Îlot Printz et du paiement des taxes communales de l'immeuble Rost des exercices 2009-2010.

Section F: COMPTE RENDU 1.060.997,58 €

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 666,05 €

Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2010-2011 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.

Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

- 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 1.060.331,53 €

L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.

En 2011, la dépense pour l'impression et la distribution de 14,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 1.037.193,88 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 568 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 24 pages, des questions au gouvernement sur 224 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 80 pages (853.326,21 €), les commissions d'agence (134.946,38 €) ainsi que les frais d'impression (42.060,86 €) et les commissions d'agence (6.860,13 €) du rapport d'activité de la session 2010-2011.

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2009-2010 (16.049,19 €) et des sessions extraordinaires 2009 (7.088,46 €).

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2011, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 8 novembre 2012, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés pour les comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tel que décrit dans la Note 1 qui fait partie intégrante des comptes annuels.“

*Pour Deloitte Audit
Cabinet de révision agréé
Georges KIOES
Réviseur d'Entreprises agréé
Partner*

Luxembourg, le 8 novembre 2012

*

VII.– RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 165 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2011.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,
vu le rapport de sa Commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2011 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 6 décembre 2012

Le Rapporteur,
Carlo WAGNER

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

Document écrit de dépôt



Dépôt : M. Carlo Wagner au nom de la Commission
des Comptes
06.12.2012

RESOLUTION

La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve

les comptes de l'exercice 2011 et prie son Président de transmettre la présente
résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes
pour y être enregistrés.

(C. Wagner)
C. GIRA
R. NEGRI
A. BAVLER
J. Colson
C. Colombo